

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 25 mars 2013

Séance du 5 mars 2013

17 Service Patrimoine - Plan de récolement 2013-2014

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. CABARET

M GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Le musée Gallé-Juillet étant labellisé musée de France, conformément à l'article L451-2 du code du patrimoine, ses collections doivent faire l'objet d'une inscription sur un inventaire. Un premier récolement doit être effectué avant le 12 juin 2014.

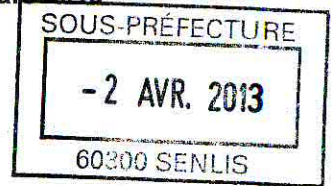
Ce récolement comprend, pour chaque bien inscrit à l'inventaire, une identification, une localisation, un constat d'état, un marquage, des photographies, ainsi que la rédaction d'une fiche de récolement.

Celui-ci, commencé en 2006, concerne environ 6 000 œuvres et objets. Un premier repérage a été effectué pour 80 % des items, l'ensemble des céramiques a été récolé en 2006-2007, et la collection d'ouvrages anciens a été inventoriée.

Un plan de récolement décrit les méthodes suivies par l'équipe du musée Gallé-Juillet, pour finaliser le récolement des collections avant le 12 juin 2014.

Il vous est demandé, pour répondre aux exigences de la Directions Régionale des Affaires Culturelles, de valider ce document.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code du patrimoine, notamment l'article L451-2,
Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement.
Vu le plan de récolement,
Vu l'avis de la commission Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 5 mars 2013,
Considérant que les collections doivent faire l'objet d'une inscription sur inventaire,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de valider le plan de récolement 2013-2014 des collections du musée Gallé-Juillet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **2 8 MARS 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **0 2 AVR. 2013**

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... **2/04/13**
et publication ou notification le... **28/03/13**
CREIL, le... **2/04/13**

LE MAIRE

**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

